RESEARCH HIGHLIGHTS

Socio-economic Series Issue 57

CITY OF TORONTO RENT BANK PILOT PROJECT EVALUATION

Introduction

The Rent Bank Pilot Project was introduced as one component of the City of Toronto's eviction prevention strategy. In early 1998, the City of Toronto established a twelve-month Rent Bank Pilot Project "to determine to what extent a small loan and/or grant can keep a family housed, thus diverting them from the shelter system." Loans from the Rent Bank focused on mother-led, single parent, tenant households—renting in the private sector—who were usually able to support themselves but had run into a short-term problem forcing them into arrears.

A common issue that many low-income tenants have to face is the lack of credit when they must deal with short-term emergency crises. Illness, accidents or the sudden loss of a job can quickly lead to rental arrears and eviction. A strategy commonly used in the United States is the access to Rent Banks for low-income tenants. The Rent Banks provide loans or grants to tenants at risk of eviction, due to such short-term crises.

In June 1998, the City of Toronto selected a proposal from the Neighbourhood Information Post, Regent Park Community Health Centre, Central Neighbourhood House and Dixon Hall partnership to administer the Rent Bank Pilot Project.

Evaluation

The evaluation of the pilot project was designed to assist Toronto City staff in assessing the effectiveness of a Rent Bank program as a way of:

- preventing evictions and stabilizing housing for clients; and
- addressing administrative and financial issues regarding an expanded Rent Bank project.

The evaluation reviews the characteristics of Rent Bank users, how the loan impacted their lives and their housing, and how the program was administered and delivered. The report concludes with a set of recommendations that will assist the City as it moves towards an expanded Rent Bank program.

In addition to an analysis of client data from the participating agencies, the evaluators attended Steering Committee meetings. They interviewed Steering Committee members, landlords, Rent Bank clients and representatives of similar programs in other jurisdictions. Rent Bank staff also conducted a mini follow-up survey on the clients' status six months after the program had begun.

Rent Bank Funding

Pilot Project:

The initial project funding of $65,000 was supplied by the following:

- $50,000 from the City of Toronto's Homelessness Initiatives Fund of which $40,000 was set aside for loans;
- $5,000 from United Way for administration; and
- $10,000 from CMHC for evaluation of the project.

CMHC SCHL

HOME TO CANADIANS

Canada

The participating agencies provided the staff and resources.

Subsequently, Hockey for Homelessness, a charitable organization, provided $10,000 for Rent Bank loans, and the City contributed an additional $5,000 towards administration. Thus, in its first year of operation, the Rent Bank Pilot Project had $80,000 in funding, not including the staff contribution, estimated at $65,650 for the first six months.

The City of Toronto's Shelter Fund:

Halfway through the pilot project, in April 1999, the City of Toronto's Social Service Division established a Shelter Fund as a result of the federal government's 1998 Canada Child Tax Benefit. The fund has about $6 million a year and is designed to help clients without permanent shelter to obtain housing, help those with appropriate shelter to maintain it, and those wishing to relocate to more appropriate housing to do so. Only clients who receive Ontario Works, Family Benefits or Ontario Disability Support Program or who are eligible for Social Assistance can get assistance through the Shelter Fund.

As a result, the Rent Bank's client group changed dramatically since many of the tenants whom the Rent Bank assisted earlier would have been eligible for the Shelter Fund. The Rent Bank Pilot Project negotiated with the Shelter Fund for a repayment of $16,800 in outstanding loans from retroactively "eligible clients".

Expansion of the Rent Bank:

One of the recommendations of the Report of the Mayor's Homelessness Action Task Force (January 1999) was to create a $500,000 Rent Bank for tenants at risk of eviction due to arrears. For the year 1999, Toronto City Council has allocated $200,000 for the Rent Bank program.

Findings

i) The Rent Bank Pilot Project met a number of its stated goals, including preventing the eviction of low-income families headed by women. Loans were targeted to this group, most of whom had stable housing in the past but faced events that precipitated their falling into arrears (illness, loss of employment, family break-up).

ii) Rent Bank users had an average of 2.2 children and most lived in two-bedroom units in conventional apartment buildings throughout the city.

iii) Tenants were low-income households with an average household income of $14,700; 51% had incomes below $15,000 (see Table 1).

Table 1: Income Distribution of Rent Bank Users

Annual Income	Numbers	%
<$10,000	2	6.9%
$10,000-$12,499	6	20.7%
$12,500-$14,999	7	24.1%
$15,000-$17,499	6	20.7%
$17,500-$19,999	6	20.7%
$20,000+	2	6.9%
Total	29	100.0%
Average Income	$14,970	
Median Income	$14,400	

iv) The average rent was $838 (see Table 2)—close to the average rent ($882) for a two-bedroom apartment in the city of Toronto in October 1998 (CMHC Rental Housing Survey). One area of concern was the high proportion of income that tenants were paying in rent. Forty-five percent of them spent 70% or more of their income on housing (see Figure 1); this exceeded the recommended level in the criteria established by the Rent Bank Steering Committee.

v) Loans ranged from $250 to $2,398; the average loan was $1,100. Most loans were to pay arrears although, in a few cases, small amounts were also provided for utilities.

Table 2: Rents Paid by Rent Bank Users		
	Numbers	**%**
<$600	2	7%
$600-699	2	7%
$700-799	9	30%
$800-899	10	33%
$900-999	4	13%
$1000+	3	10%
Total	30	100%
Average Rent	$828	
Median Rent	$815	

Figure 1: Proportion of Income Spent on Rent by Rent Bank Users

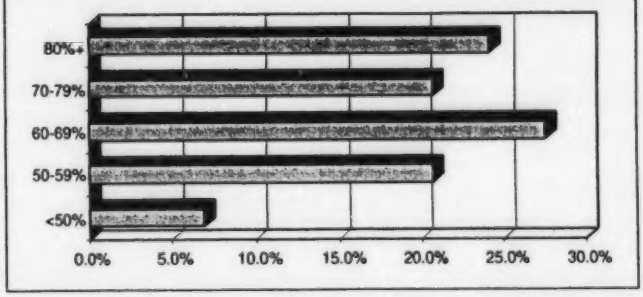

vi) Having access to a Rent Bank loan to deal with arrears helped the majority of clients (approximately 2/3) to remain in their housing. Another 6% of clients were able to move to better housing. In total, 71% of clients' housing situations were improved six months after the loans had been provided. As far as is known, only one client moved into an emergency shelter.

vii) The Rent Bank Pilot Project was highly successful in helping tenants stabilize their housing and not have to enter the City's shelter system. Longer-term monitoring will be needed to assess clients' housing stability over an extended period.

viii) One area of the Rent Bank which has, however, not been successful is the loan repayment aspect. As of the end of April 1999, only 12 clients, or 31%, had made repayment plans and only two of the 37 clients had been able to fully keep up with their loan repayment schedules. A substantial number of clients would have been eligible for the City's recently established Shelter Fund and it is hoped that in the future, the Rent Bank can achieve a higher degree of repayment through more careful screening of clients in terms of their ability to repay their loans.

ix) Rent Bank Pilot Project administrative costs have been high—partly due to start-up costs and the fact that high need tenants were accepted by the project.

Recommendations

The final report contained 23 recommendations, including:

- The City of Toronto should fund a Rent Bank that is primarily for loans to tenants in one-time emergency situations, recognizing that, in exceptional circumstances, the loan or a portion thereof may need to be forgiven.
- The Rent Bank program should focus on those households facing a short-term financial need caused by sudden loss of income, health problems, accident or other reasons and who can demonstrate the ability to repay the loan.
- Restrictions on Rent Bank clients' household composition should be removed. This would not preclude awarding higher priority to families with children, at risk of eviction, in order to meet other goals regarding housing and children. The Rent Bank program should be made available only to those households not eligible for the Shelter Fund. (In an emergency, Rent Bank funds could be lent out and then be reimbursed by the Shelter Fund.)
- As the Rent Bank funds are limited and assistance will only be available to approximately 200+ households (increasing to up to 500+ if the higher amount of $500,000 is allocated later on), it is recommended that the Rent Bank focus on tenants renting in the private market or paying market rent in social housing. Only in an extreme emergency,

where all other avenues have been explored should an exception be made to this rule and assistance provided to rent-geared-to-income tenants.

- The Rent Bank services should be integrated with existing housing service organizations as this would allow "one stop" shopping for clients, while keeping the staff costs associated with the Rent Bank to a minimum. Rent Bank staff should provide the following services:

  - intake and approval of loan;

  - assistance with personal budgeting;

  - negotiations with landlords;

  - liaison with other relevant agencies;

  - information and referrals; and

  - follow-up on loan repayment.

  Other housing services should be provided by Housing Help staff, Legal Aid clinics or mediation services such as those provided by St. Stephen's Community House.

- The Rent Bank should primarily depend upon government funding and some private sector donations. A goal of 20% private sector funding (therefore raising $100,000 for a $500,000 loan fund) is reasonable.

- The City of Toronto should remain the monitoring agency that ensures that public funds are spent in accordance with Council's directions, while the administration and delivery of Rent Bank services should be in the hands of community-based agencies. Monthly and quarterly reports on loans, repayments and characteristics of clients would be provided to the City.

- Where tenants are at risk of losing their accommodation because of arrears, staff of the Rent Bank may determine that it would be better to provide assistance for a rent deposit for housing that is more affordable.

CMHC Project Manager: Anna Lenk

Research Consultant: The City of Toronto, on behalf of CMHC, retained Linda Lapointe and Tim Welch to conduct the evaluation of the Rent Bank Pilot Project.

A full report on this project is available (in English only) from the City of Toronto:

Shelter, Housing and Support Division
City of Toronto
7th floor, Metro Hall
55 John Street
Toronto, Ontario M5V 3C6
(416) 392-1264

Housing Research at CMHC

Under Part IX of the National Housing Act, the Government of Canada provides funds to CMHC to conduct research into the social, economic and technical aspects of housing and related fields, and to undertake the publishing and distribution of the results of this research.

This fact sheet is one of a series intended to inform you of the nature and scope of CMHC's research.

The **Research Highlights** fact sheet is one of a wide variety of housing related publications produced by CMHC.

For a complete list of **Research Highlights**, or for more information on CMHC housing research and information, please contact:

The Canadian Housing Information Centre
Canada Mortgage and Housing Corporation
700 Montreal Road
Ottawa, ON K1A 0P7

Telephone: 1 800 668-2642
FAX: 1 800 245-9274

OUR WEB SITE ADDRESS: www.cmhc-schl.gc.ca/Research

The information in this publication represents the latest knowledge available to CMHC at the time of publication and has been thoroughly reviewed by experts in the housing field. CMHC, however, assumes no liability for any damage, injury, expense or loss that may result from the use of this information.

LE POINT EN RECHERCHE

Série socio-économique Numéro 57

ÉVALUATION DU PROJET PILOTE DE BANQUE D'AIDE AU LOYER DE LA VILLE DE TORONTO

Introduction

Le projet pilote de banque d'aide au loyer était l'un des éléments de la stratégie de la Ville de Toronto destinée à prévenir l'expulsion des locataires. Au début de 1998, la Ville de Toronto a mis sur pied un projet pilote de banque d'aide au loyer d'une durée de douze mois, « dans le but de déterminer dans quelle mesure un prêt ou une subvention minimes pouvait permettre à une famille de conserver son logement, lui évitant ainsi d'avoir à faire appel au réseau des maisons d'hébergement ». Les prêts consentis par la banque d'aide au loyer s'adressaient tout particulièrement aux mères de familles monoparentales qui occupaient un logement du marché locatif privé et qui étaient habituellement en mesure de subvenir à leurs besoins, mais qui, en raison d'un problème immédiat, ne pouvaient plus payer leur loyer.

L'un des problèmes fréquents auxquels doivent faire face de nombreux locataires à faible revenu est le fait de ne pas disposer du crédit nécessaire pour parer aux situations d'urgence à court terme. La maladie, un accident ou la perte soudaine d'un emploi sont des facteurs qui peuvent rapidement plonger un locataire dans une situation qui l'empêche de payer son loyer et donc mener à son expulsion. Une stratégie couramment utilisée aux États-Unis consiste à offrir aux locataires à faible revenu l'accès à une banque d'aide au loyer qui octroie des prêts ou des subventions aux locataires à faible revenu. Ces banques viennent en aide aux locataires qui risquent d'être expulsés par suite d'une situation d'urgence à court terme.

En juin 1998, la Ville de Toronto a retenu une proposition du partenariat des organismes Neighbourhood Information Post, le Centre de santé communautaire Regent Park, Central Neighbourhood House et Dixon Hall pour administrer le projet pilote de banque d'aide au loyer.

Évaluation

L'évaluation du projet pilote était destinée à aider le personnel de la Ville de Toronto à mesurer l'efficacité d'un programme de banque d'aide au loyer comme moyen :

- de prévenir l'expulsion des clients et de stabiliser leur situation; et
- d'aborder les questions de nature administrative et financière liées à la mise en place d'un programme élargi de banque d'aide au loyer.

L'évaluation passe en revue les traits caractéristiques des clients de la banque d'aide au loyer, l'incidence du prêt sur leur vie et sur leur logement, et la manière dont le programme a été administré et appliqué. Le rapport se termine par une série de recommandations qui seront utiles à la municipalité à mesure qu'elle s'achemine vers un programme élargi.

SCHL CMHC

AU COEUR DE L'HABITATION

Canada

En plus d'analyser les données recueillies sur les clients des organismes participants, les évaluateurs ont assisté aux réunions du Comité directeur. Ils ont interviewé des membres du Comité directeur, des propriétaires-bailleurs, des clients de la banque d'aide au loyer et des représentants de programmes analogues offerts par d'autres administrations. Parallèlement, les membres du personnel ont réalisé une mini-enquête de suivi sur la situation des clients six mois après le début du programme.

Financement de la banque d'aide au loyer

Projet pilote :

Le projet disposait d'un financement initial de 65 000 $, obtenu des sources suivantes :

- 50 000 $ provenaient du Fonds pour les projets d'aide aux sans-abri de la Ville de Toronto (dont 40 000 $ ont été réservés aux prêts);
- 5 000 $ fournis par Centraide pour l'administration; et
- 10 000 $ versés par la SCHL pour l'évaluation du projet.

Les organismes participants ont fourni le personnel et les ressources connexes.

Par la suite, l'organisme de bienfaisance Hockey for Homelessness a contribué 10 000 $ à la réserve de prêts et la municipalité a fourni un montant supplémentaire de 5 000 $ pour l'administration. Le projet pilote de banque d'aide au logement a donc obtenu, au cours de sa première année de fonctionnement, un financement de 80 000 $, sans compter la contribution en personnel, dont la valeur est estimée à 65 650 $ pour les six premiers mois.

Le Fonds d'aide au logement de la Ville de Toronto :

À mi-chemin du projet pilote, en avril 1999, la Division des services sociaux de la Ville de Toronto a mis sur pied un Fonds d'aide au logement dans la foulée de la création, par le gouvernement fédéral, de la prestation fiscale canadienne pour enfants en 1998. Doté d'un budget annuel d'environ 6 millions de dollars, le Fonds vise à aider les personnes qui ne bénéficient pas d'un logement permanent à en obtenir un, à aider ceux qui possèdent déjà un logement adéquat à le conserver et, enfin, à aider ceux qui désirent se réinstaller dans un logement plus convenable à le faire. Le Fonds d'aide au logement est uniquement accessible aux personnes qui reçoivent des prestations familiales, des prestations du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ou encore qui sont admissibles à l'aide sociale.

En conséquence, la mise sur pied du Fonds d'aide au logement a eu pour effet de modifier radicalement la composition de la clientèle de la banque d'aide au loyer, car de nombreux locataires qui avaient obtenu auparavant le soutien de la banque auraient été admissibles à ce Fonds. L'équipe du projet pilote de la banque d'aide au loyer a négocié avec les responsables du Fonds, le remboursement de 16 800 $ de prêts en souffrance au nom des « clients admissibles » de façon rétroactive.

Projet élargi de la banque d'aide au loyer :

L'une des recommandations du rapport du Groupe de travail sur les sans-abri créé par le maire (janvier 1999) concernait la création d'une banque d'aide au loyer, dotée d'un budget de 500 000 $ et destinée à prévenir l'expulsion des locataires qui sont à risque en raison d'arriérés de loyer. Pour l'année 1999, le conseil municipal de Toronto a affecté 200 000 $ au projet.

Conclusions

i) Un certain nombre d'objectifs énoncés dans le cadre du projet pilote de banque d'aide au loyer ont été atteints, notamment en ce qui concerne la prévention de l'expulsion des familles à faible revenu dirigées par des femmes. Les prêts s'adressaient tout particulièrement à ce groupe, dont la majorité avait auparavant un logement stable mais qui, à la suite d'un événement malencontreux (maladie, perte d'emploi, éclatement de la famille) se retrouvaient en situation d'arriérés de loyer.

ii) Les clients de la banque d'aide au loyer comptaient en moyenne 2,2 enfants, et la plupart occupaient un logement de deux chambres dans des immeubles traditionnels dans toute la ville.

iii) Les clients étaient des ménages à faible revenu, dont le revenu moyen était de 14 700 $; 51 % avaient un revenu inférieur à 15 000 $ (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Répartition du revenu des clients de la banque d'aide au loyer

Revenu annuel	Nombres	%
<10 000 $	2	6,9 %
10 000 $-12 499 $	6	20,7 %
12 500 $-14 999 $	7	24,1 %
15 000 $-17 499 $	6	20,7 %
17 500 $-19 999 $	6	20,7 %
20 000 $ et plus	2	6,9 %
Total	29	100,0 %
Revenu moyen	14 970 $	
Revenu médian	14 400 $	

Tableau 2 : Loyers payés par les clients de la banque d'aide au loyer

	Nombres	%
<600 $	2	7 %
600 $-699 $	2	7 %
700 $-799 $	9	30 %
800 $-899 $	10	33 %
900 $-999 $	4	13 %
1 000 $ et plus	3	10 %
Total	30	100 %
Loyer moyenne	828 $	
Loyer médian	815 $	

Figure 1 : Proportion du revenu consacrée au loyer par les clients de la banque d'aide au loyer

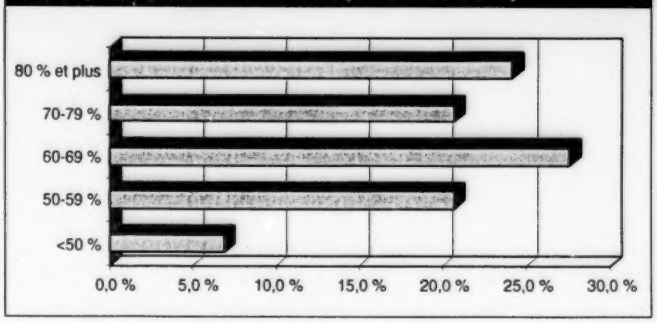

iv) Le loyer moyen s'établissait à 838 $ (voir le tableau 2), ce qui se rapproche du loyer moyen (882 $) d'un appartement à deux chambres dans la Ville de Toronto en octobre 1998 (d'après l'enquête sur les logements locatifs de la SCHL). Le ratio élevé du revenu consacré au loyer était un sujet de préoccupation. Quarante-cinq pour cent de ces locataires y consacraient au moins 70 % de leur revenu (voir la figure 1), ce qui excédait le niveau recommandé selon les critères établis par le Comité directeur de la banque d'aide au loyer.

v) Les prêts se situaient entre 250 $ et 2 398 $, le prêt moyen étant de 1 100 $. La plupart des prêts étaient destinés au paiement des arriérés de loyer, bien que, à quelques occasions, des montants minimes aient été consacrés au paiement des services publics.

vi) Grâce aux prêts consentis par la banque d'aide au loyer, les locataires ont pu régler les loyers impayés et continuent pour la plupart (soit les deux tiers environ) à vivre dans le même appartement. De même, 6 % des clients ont pu s'installer dans des logements de meilleure qualité. Au total, 71 % de clients ont pu améliorer leurs conditions de logement six mois après l'octroi des prêts. Il semble qu'un seul client a dû avoir recours à une maison d'hébergement d'urgence.

vii) En somme, le projet pilote de banque d'aide au loyer a très bien réussi à stabiliser la situation des locataires et à leur éviter de faire appel aux services de logement de la ville. Il faudra tout de même suivre ces clients pour voir s'ils trouvent à long terme une solution définitive à leur problème de logement.

viii) Le remboursement des prêts est toutefois un domaine qui n'a pas connu de dénouement heureux. Ainsi, au 30 avril 1999, 12 clients seulement (soit 31 %) avaient établi un plan de remboursement tandis qu'à peine deux clients sur 37 avaient pu respecter le calendrier de remboursement prévu. Un grand nombre d'entre eux auraient pu être admissibles au Fonds d'aide au logement récemment créé par la municipalité. On espère donc que la banque d'aide au loyer pourra à ce sujet enregistrer de meilleurs résultats en octroyant des prêts selon la capacité de remboursement des clients.

ix) Les frais d'administration du projet pilote de banque d'aide au loyer ont été plutôt élevés, en partie à cause des coûts associés à la mise en place du projet et aux énormes besoins de certains des clients admis.

Recommandations

Le rapport final contenait 23 recommandations, dont celles-ci :

- La Ville de Toronto devrait financer une banque d'aide au loyer qui accorderait essentiellement des prêts à des locataires en situation d'urgence exceptionnelle, tout en prévoyant les cas particuliers où ces prêts, ou tout au moins une partie de ceux-ci, n'auraient pas besoin d'être remboursés.

- Le programme de la banque d'aide au loyer devrait s'adresser avant tout aux ménages en proie à une crise financière à court terme provoquée par la perte soudaine de revenu, des problèmes de santé, un accident ou autre et qui, de toute évidence, sont capables de rembourser les prêts accordés.

- Il faudrait supprimer toute restriction touchant la composition des ménages clients de la banque d'aide au loyer. Bien entendu, cette recommandation n'empêcherait pas la banque d'aide au loyer de privilégier les familles avec enfants et risquant l'expulsion, conformément à d'autres objectifs reliés au logement et aux enfants. Le programme de la banque d'aide au loyer ne devrait viser que les ménages non admissibles au Fonds d'aide au logement. (En cas d'urgence, la banque d'aide au loyer pourrait intervenir et se faire rembourser par le Fonds d'aide au logement.)

- Comme les fonds de la banque d'aide au loyer sont limités et que ces derniers ne suffisent qu'aux besoins d'environ 200 ménages ou un peu plus (ce nombre devrait atteindre 500 ménages ou plus si des fonds supplémentaires de 500 000 $ sont alloués plus tard), la banque d'aide au loyer devrait favoriser les locataires du marché privé ou ceux qui occupent des logements sociaux, mais qui paient le loyer du marché. Cette règle n'admettrait d'exception que dans les cas d'extrême urgence, lorsque toutes les autres possibilités ont été explorées et les locataires versant un loyer proportionné à leur revenu pourraient alors bénéficier d'une aide.

- Les services de la banque d'aide au loyer devraient être intégrés aux organismes existants du secteur du logement, de manière à offrir aux clients un « guichet unique » et réduire au minimum les frais de main-d'œuvre engagés par la banque d'aide au loyer. Les employés de la banque d'aide au loyer devraient offrir les services suivants :

  - recueillir les renseignements d'usage et approuver les prêts;
  - aider les clients à établir un budget;
  - négocier avec les propriétaires;
  - communiquer avec d'autres organismes compétents;
  - consigner les informations, renvoyer des cas; et
  - faire le suivi auprès des clients pour le remboursement des prêts.

  D'autres services reliés au logement devraient être fournis par le personnel du Service d'aide au logement ou les bureaux d'aide juridique; des services de médiation tels que les services proposés par la St. Stephen's Community House devraient aussi être offerts.

- La banque d'aide au loyer devrait principalement être financée par le secteur public et compter un supplément provenant du privé. On considère comme objectif raisonnable que 20 % du financement provienne du secteur privé (soit 100 000 $ pour une réserve de prêts de 500 000 $).

- La Ville de Toronto devrait continuer à jouer le rôle d'organisme de contrôle, veillant à ce que les fonds publics soient dépensés conformément aux directives du conseil et laissant l'administration de la banque d'aide au loyer et la prestation de ses services au soin d'organismes communautaires. La Ville recevrait des rapports mensuels et trimestriels faisant état des prêts consentis, des remboursements effectués et des particularités des clients.
- Si un locataire risque l'expulsion à cause d'arriérés de loyer, les employés de la banque d'aide au loyer peuvent décider qu'il serait préférable d'offrir de l'aide sous forme de dépôt pour la location d'un logement moins cher.

Directrice de projet pour la SCHL : Anna Lenk

Consultants : Au nom de la SCHL, la Ville de Toronto a confié à Linda Lapointe et à Tim Welch le soin d'évaluer le projet pilote de banque d'aide au loyer.

On peut obtenir de la Ville de Toronto le rapport d'évaluation complet de ce projet (en anglais uniquement) à l'adresse ci-dessous :

Shelter, Housing and Support Division
City of Toronto
7th floor, Metro Hall
55 John Street
Toronto, Ontario M5V 3C6
Tél. : (416) 392-1264

Les feuillets documentaires de la série **Le point en recherche** comptent parmi les diverses publications sur le logement produites par la SCHL.

Pour recevoir la liste complète de la série **Le point en recherche**, ou pour obtenir des renseignements sur la recherche et l'information sur le logement de la SCHL, veuillez vous addresser au :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la Loi nationale sur l'habitation, le gouvernement du Canada autorise la SCHL à consacrer des fonds à la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et à en publier et à en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.cmhc-schl.gc.ca/Recherche

Cette publication contient les renseignements les plus à jour dont disposait la SCHL au moment de sa parution et ont été revus, par des experts du secteur de l'habitation. Toutefois, la SCHL n'assume aucune responsabilité pour les dommages, les blessures, les coûts et les pertes pouvant découler de l'utilisation de ces renseignements.